



Les Français et l'orthodontie

Sondage Ifop pour le
Syndicat des orthodontistes de France

N° 118560

Contacts Ifop :

Fabienne Gomant / Lisa Roure

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

Décembre 2021



1 | La méthodologie



Etude réalisée par l'Ifop pour le Syndicat des orthodontistes de France

Echantillon



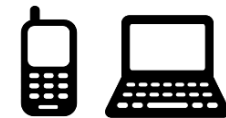
L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **2001** personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Méthodologie



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Mode de recueil



Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 17 au 22 novembre 2021.



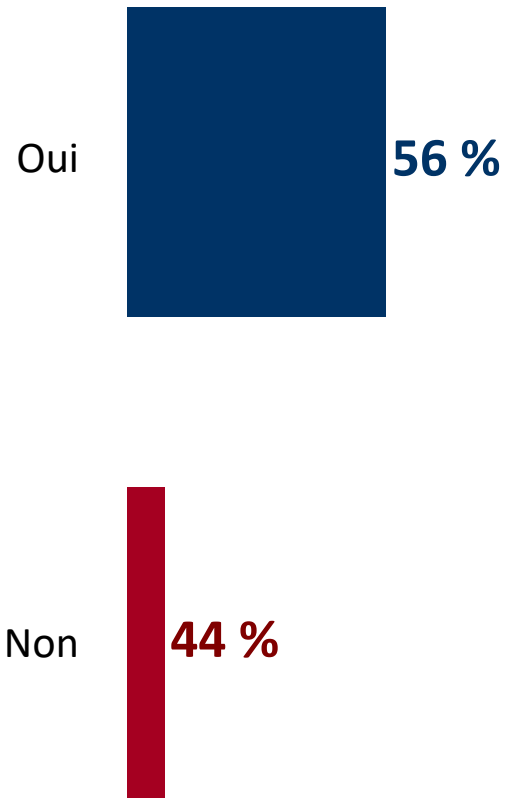
Notes de lecture

- ▲ Ecarts significativement supérieurs à la moyenne
- ▲ Ecarts significativement inférieurs à la moyenne

2 | Les résultats de l'étude



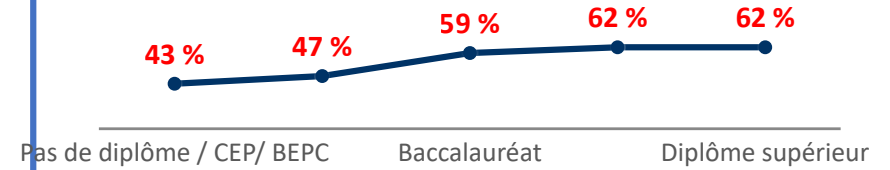
QUESTION : Nous allons parler d'orthodontie. Avez-vous déjà bénéficié de soins d'orthodontie pour vous-même ou un de vos enfants ?



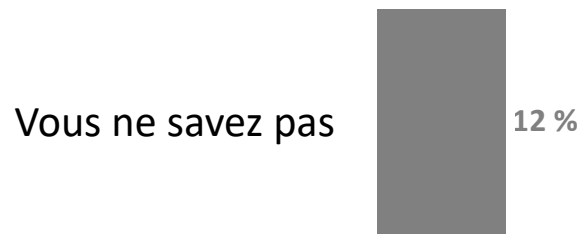
- ▲ Moins de 35 ans : **60%** dont les 18 à 24 ans : **65%**
- ▲ 35 à 49 ans : **67%**
- ▲ Présence d'enfants de - 15 ans dans le foyer : **67%**



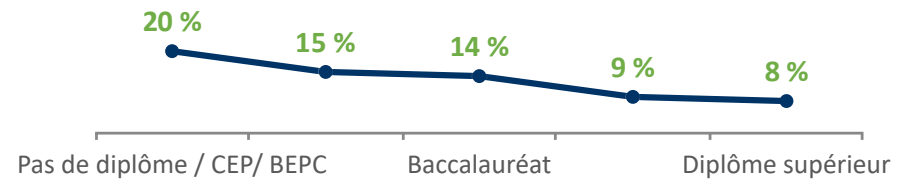
Connaît la spécialisation de l'orthodontie dans la correction des malpositions dentaires : **61%**



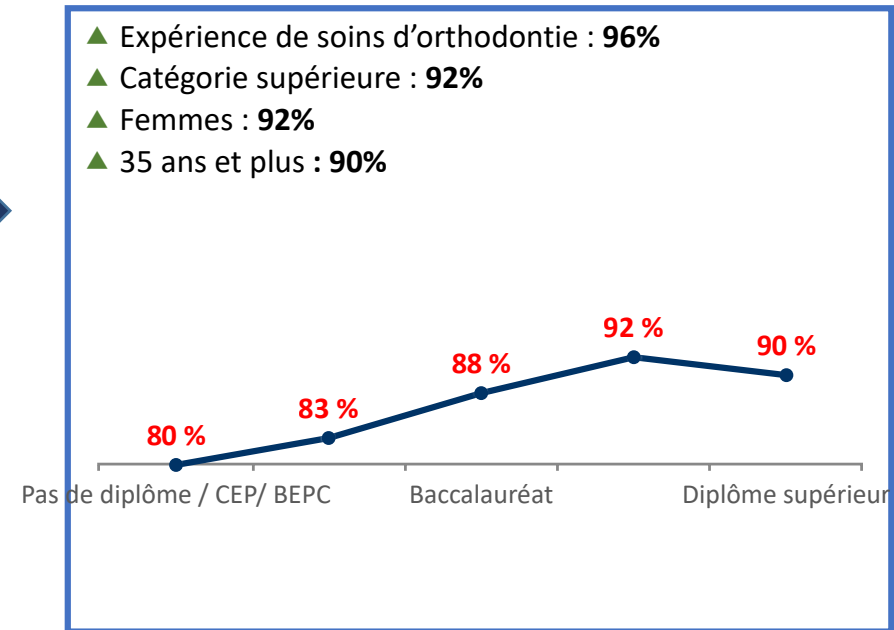
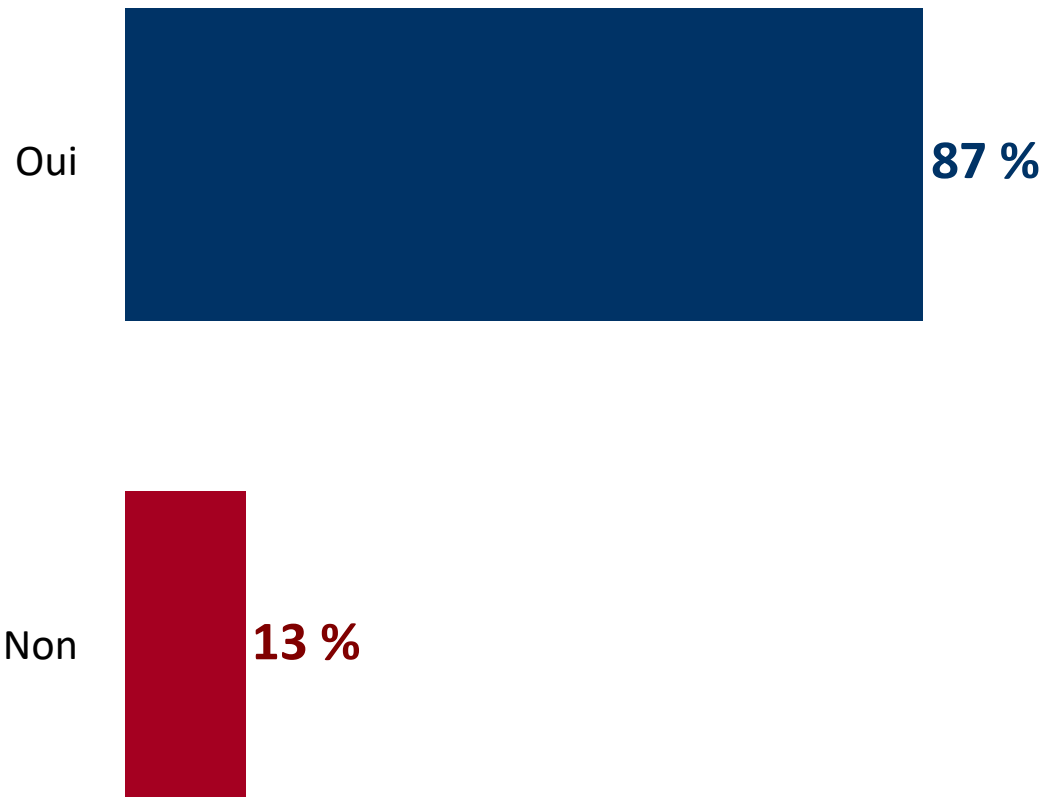
QUESTION : Selon vous l'orthodontie est-elle une spécialité médicale pour la pratique dentaire comme la cardiologie l'est pour la médecine ?



- ▲ Expérience de soins d'orthodontie : **85%**
- ▲ CSP+ / Professions intermédiaires : **82%**
- ▲ Présence d'enfants de – 15 ans dans le foyer : **81%**



QUESTION : L'orthodontie est une spécialité médicale vouée à la correction des malpositions dentaires. Le saviez-vous ?

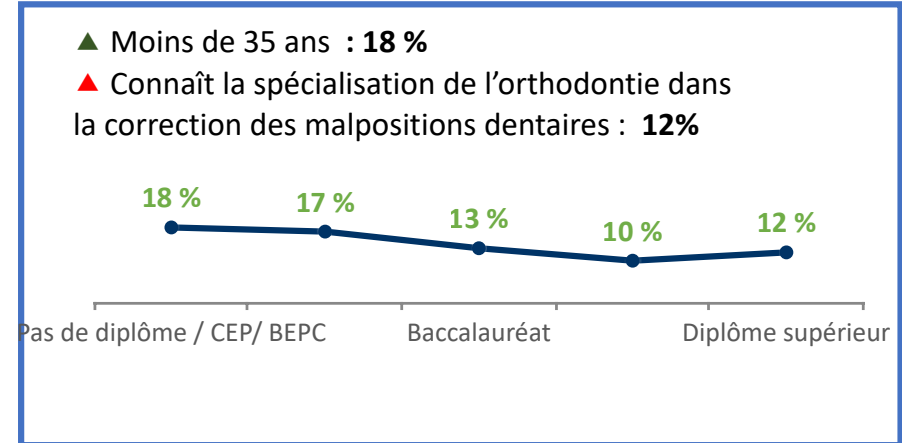


- ▲ Expérience de soins d'orthodontie : **96%**
- ▲ Catégorie supérieure : **92%**
- ▲ Femmes : **92%**
- ▲ 35 ans et plus : **90%**

QUESTION : D'après ce que vous en savez, un dentiste est-il également orthodontiste ?

Oui, assurément

14 %



Non, pas obligatoirement

86 %

QUESTION : D'après ce que vous en savez, un orthodontiste est-il un dentiste spécialiste qualifié en orthodontie ?

Oui, assurément



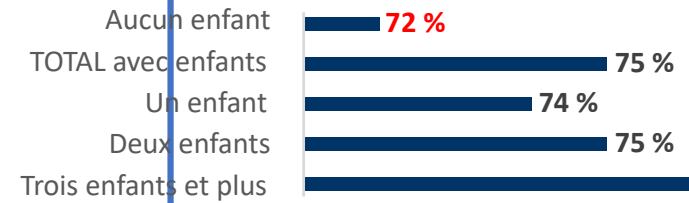
73 %



▲ Professions intermédiaires : **78 %**



▲ Expérience de soins d'orthodontie / Connaît la spécialisation de l'orthodontie dans la correction des malpositions dentaires : **75%**



Non, pas obligatoirement

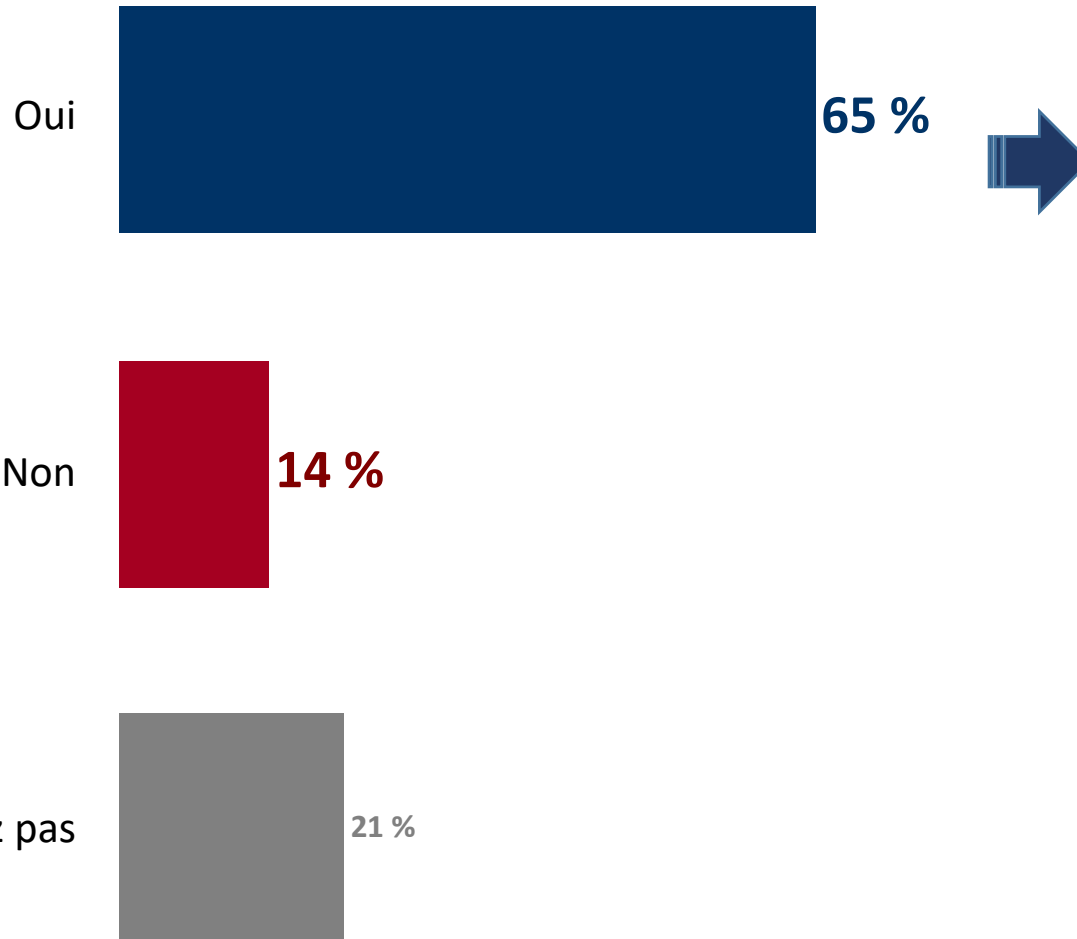



27 %

QUESTION : Si un praticien vous propose de vous faire un traitement d'orthodontie, cela signifie-t-il qu'il est orthodontiste ?



QUESTION : D'un point de vue réglementaire, pensez-vous qu'un traitement d'orthodontie ne puisse être réalisé que par un orthodontiste ?

- ▲ Expérience de soins d'orthodontie : **70%**
- ▲ Connaît la spécialisation de l'orthodontie dans la correction des malpositions dentaires : **69%**
- ▲ Femmes : **69%**

QUESTION : Si vous ou l'un de vos enfants deviez bénéficier d'une prise en charge orthodontique, préféreriez-vous que les soins soient pratiqués... ?

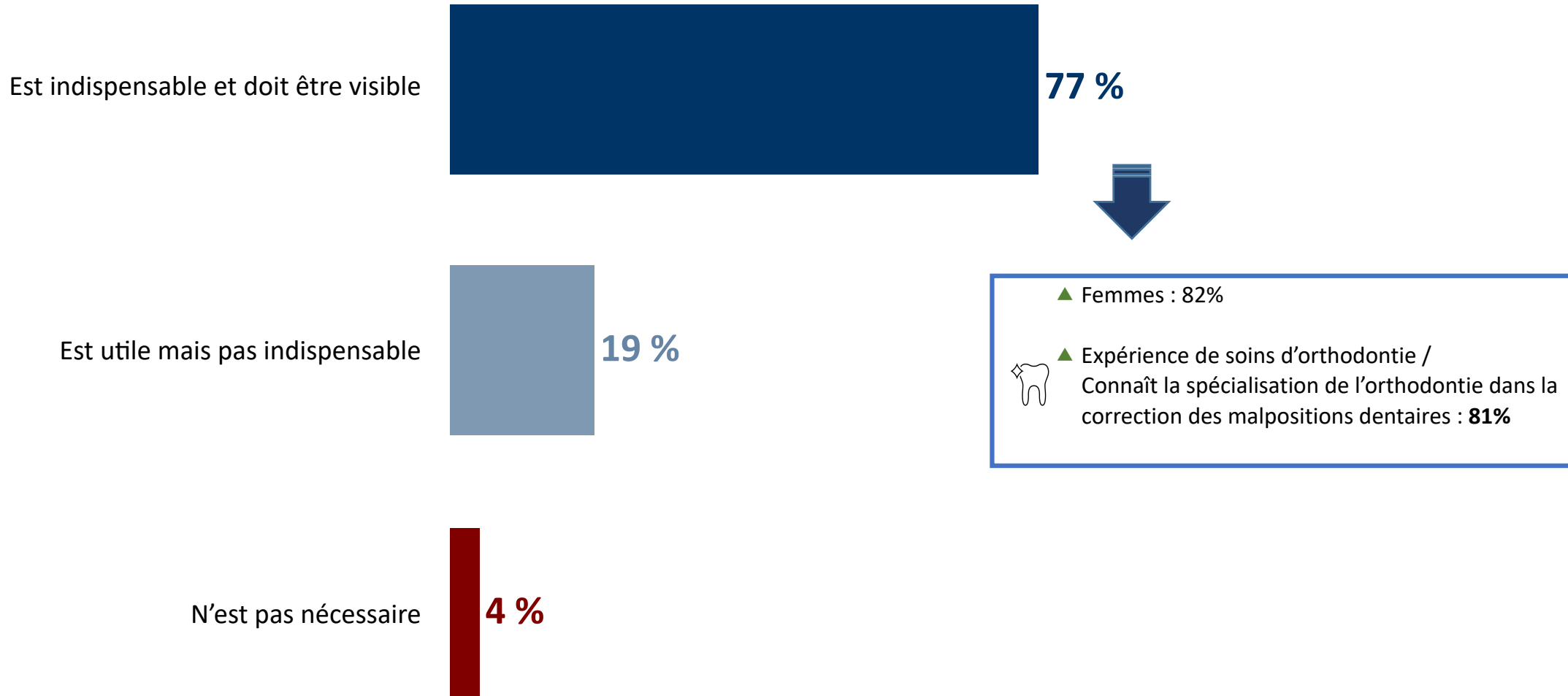
Par un spécialiste qualifié en orthodontie

81 %

pratiquant aussi des actes d'orthodontie

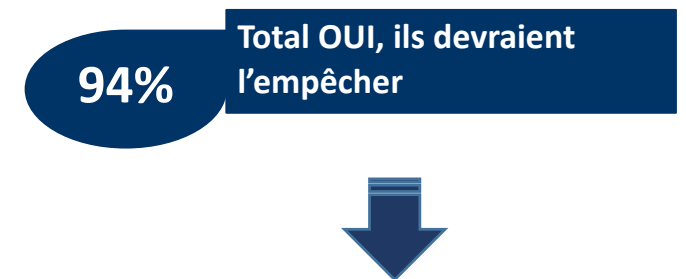
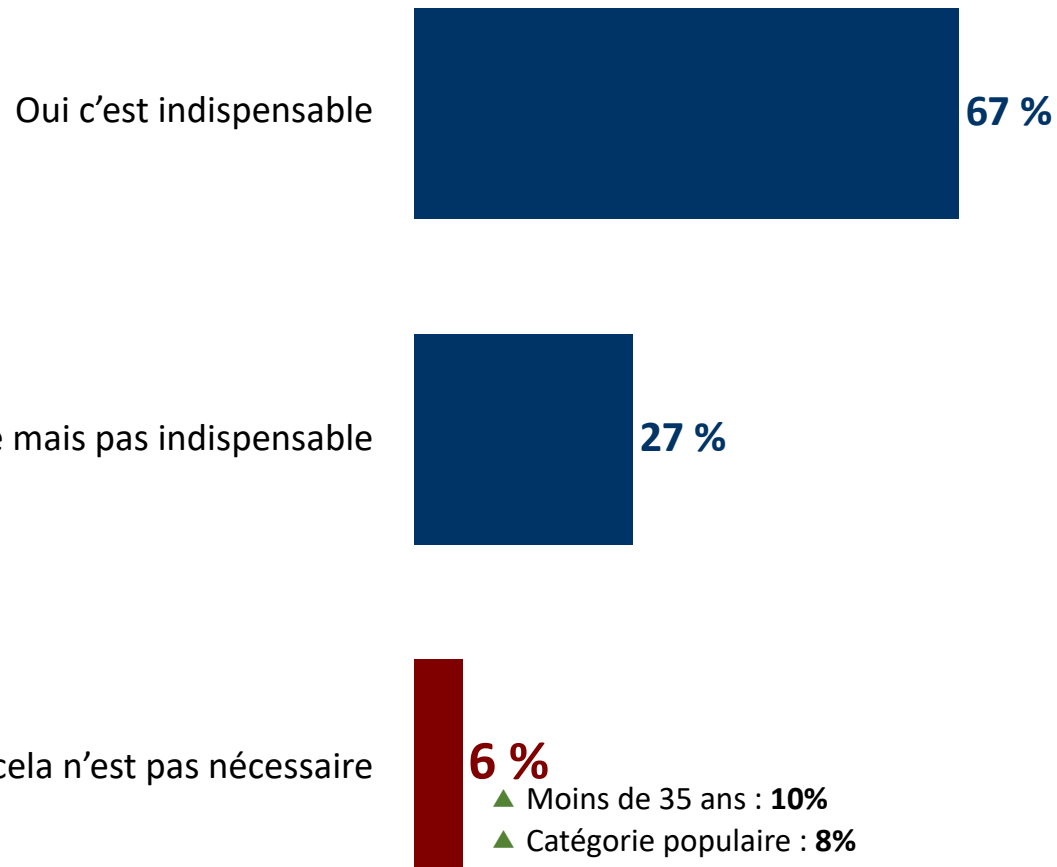
19 %

QUESTION : Pour vous, l'information sur la spécialisation ou non des praticiens proposant des soins d'orthodontie...



La nécessité d'intervention des pouvoirs publics et de la sécurité sociale pour empêcher toute confusion sur les pratiques d'orthodontie

QUESTION : Enfin, estimez-vous que les pouvoirs publics et la sécurité sociale devraient empêcher toute confusion possible sur la spécialisation du praticien réalisant le traitement d'orthodontie ?



- ▲ Catégorie supérieure : 96%
- ▲ Expérience de soins d'orthodontie : 95%
- ▲ Connaît la spécialisation de l'orthodontie dans la correction des malpositions dentaires : 96%

Plus de la moitié (56%) des Français a déjà bénéficié de soins d'orthodontie pour soi ou ses enfants, une expérience plus vécue chez les jeunes (60% des moins de 35 ans) et chez les Français qui vivent avec des enfants de moins de 15 ans dans leur foyer (67%)

■ Une connaissance de l'orthodontie limitée à ceux qui en ont fait l'expérience

Si plus de $\frac{3}{4}$ des Français (77%) estiment que l'orthodontie est une spécialité médicale pour la pratique dentaire, 11% n'en sont pas certains et 12% ne se positionnent pas. Une part supérieure (87%) déclare connaître l'orthodontie comme une spécialité vouée à la correction des malpositions dentaires.

La connaissance de l'orthodontie et de ses spécificités médicales est liée aux expériences. En effet, ce sont surtout les répondants qui ont fait l'expérience de soins d'orthodontie qui connaissent sa spécialité médicale pour la pratique dentaire (85%) et sa spécialisation dans la correction des malpositions dentaires (96%).

De plus, elle est également corrélée au niveau de diplôme : 20% de ceux qui n'ont pas de diplôme ne savent pas que c'est une spécialité médicale dentaire (vs 8% de ceux qui ont un diplôme supérieur).

■ Une frontière étroite entre les pratiques dentaires d'un dentiste et d'un orthodontiste

Les spécificités de l'orthodontiste par rapport au dentiste ne sont pas claires chez tous les Français. Une part faible mais non négligeable des Français estiment que :

- Un dentiste est également orthodontiste (pour 14%) et notamment 18% des moins de 35 ans et des sans diplômes.
- Un orthodontiste n'est pas obligatoirement un dentiste spécialisé en orthodontie (pour 27%)

- **Les réglementations des pratiques orthodontistes ne sont pas entièrement maîtrisées**

Pour les 2/3 des Français, le traitement d'orthodontie d'un point de vue réglementaire ne peut être réalisé que par un orthodontiste, mais 14% sont de l'avis contraire et 1/5 des répondants ne peuvent se prononcer sur le sujet.

Par ailleurs, une petite partie des Français se montre peu vigilante face aux soins d'orthodontie. 8/10 (81%) préfèrent se faire soigner par un spécialiste qualifié en orthodontie, mais tout de même 19% par un dentiste pratiquant des actes d'orthodontie.

L'information sur la spécialisation des praticiens proposant des soins d'orthodontie est jugée indispensable pour 77% des Français, notamment chez ceux qui connaissent la spécialisation et/ou qui en ont déjà fait l'expérience. En revanche, elle est jugée utile mais non indispensable pour 19% et même non nécessaire pour 4% des Français.

- **Une forte propension réclame l'intervention des pouvoirs publics pour éviter les confusions sur les pratiques d'orthodontie**

La quasi-totalité de l'échantillon (94%) s'accorde pour considérer que les pouvoirs publics et la sécurité sociale devraient intervenir afin d'empêcher toute confusion sur les pratiques d'orthodontie. A nouveau, les plus fervents sont les Français qui en ont fait l'expérience et ceux qui connaissent l'orthodontie comme spécialité vouée à la correction des malpositions dentaires (respectivement 95% et 96%).